

## Composition d'instance

### Comité technique

---

La Présidente,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L951-1-1 ;  
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État, notamment son article 15 ;  
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;  
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;

Arrête

**Article 1.** La composition du Comité technique figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2.** L'arrêté n°130-2020 est abrogé.

**Article 3.** Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

**Article 4.** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT



## Annexe : Composition du Comité technique

### Représentants de l'administration

Présidente de l'UBS ou son représentant

Directrice des ressources humaines ou son représentant

### Représentants du personnel

#### SGEN-CFDT / SNPTES

Françoise PERESSE

*Titulaire*

Pascal LE BIDEAU

*Titulaire*

Claire CONSEIL

*Titulaire*

Sylvia BARBOSA

*Titulaire*

Sandrine STEINMANN

*Suppléante*

Jean-Marc CADOU

*Suppléant*

Carole GOUILLOSSOU

*Suppléante*

Nathalie GODINEAU

*Suppléante*

#### FO ESR 56

Nancy PILLER

*Titulaire*

Eugénie CORLOBE

*Titulaire*

Fabien COLEU

*Titulaire*

Nathalie BLANCHARD

*Suppléante*

Philippe DOUZENEL

*Suppléant*

Claude LE PADELLEC

*Suppléante*

#### Fédération Syndicale Unitaire – F.S.U.

François MERCIOL

*Titulaire*

Gaëli LE PENNEC

*Suppléant*

